

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

**Date de convocation : 5 avril 2024**

**Date d'affichage : 5 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD**

**Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY**

**Procurations : Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA**

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Mars 2024
- Approbation du Compte de gestion 2023 M57
- Adoption du Compte administratif 2023 M57
- Affectation du résultat 2023
- Vote du taux des impôts locaux pour l'année 2024
- Vote du budget primitif 2024 M57
- Travaux d'aménagement de la Cour de l'école
- Travaux de rénovation de la toiture du local derrière la mairie et de la bascule
- Demande de subvention auprès de l'Etat (Agence nationale du Sport – Plan 5000 équipements génération 2024) pour la mise en place d'équipements fitness au City Park
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux de rénovation et d'aménagement de la Rue du Chalon au titre de la dotation en faveur des voiries structurantes
- Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo (fond de concours) pour les travaux de rénovation des voiries communales (aménagement de la Rue du Chalon, programme de remise en l'état de voiries communales 2024-2025)
- Demande de subvention auprès de l'ONaCVG pour la rénovation du monument aux morts
- Questions diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS  
2024**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le compte administratif 2023 et le budget 2024 de la régie de chaleur ont été transmis à la trésorerie et à la préfecture
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) proposées par la commune dans le cadre de la loi APER ont été transmises au référent de Valence Romans Agglo en charge du dossier et à la DDT
- Le devis pour l'achat des équipements fitness n'a pas encore été signé mais la demande de subvention auprès du Conseil départemental a bien été faite.
- L'offre d'emploi pour un poste de saisonnier au service technique a été affichée en mairie, à la boulangerie, sur le panneau lumineux et sur le site internet. A ce jour, un seul candidat (déjà en poste l'année dernière) s'est positionné.

Approuvé à l'unanimité

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Comme chaque année, il est nécessaire de valider la comptabilité de l'année précédente c'est-à-dire de voter le compte administratif (document comptable retraçant les écritures comptables faites en 2023 en mairie) et le compte de gestion (document comptable identique mais tenu par la trésorerie).

Si on prend uniquement les grandes masses dans un premier temps, voici le résultat de l'année 2023, en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

	<b>Commune</b>
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>305 737,86 €</b>
<b>Recette fonctionnement</b>	<b>405 310,72 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>99 572,86 €</b>
Résultat antérieur	91 395,77 €
Résultat définitif	190 968,63 €
<b>Dépenses investissement</b>	<b>291 980,88 €</b>
<b>Recettes investissement</b>	<b>288 722,07 €</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-3 258,81 €</b>
Résultat antérieur	48 697,43 €
Résultat définitif	45 438,62 €

Lors de la présentation du compte administratif, il est également obligatoire d'informer les conseillers municipaux sur les montants d'indemnités perçues par le Maire et les adjoints.

Ainsi, pour l'année 2023, les montants d'indemnités versées aux élus sont les suivants :

05/04/2024	<b>Traitement du personnel pour la période de janvier 2023 à décembre 2023</b>	1 / 1
Triée par : Nom		

Mat.	Nom	Net à payer avant impôt	Net à payer après impôt	Cot. Salarial	Cot. Patronal	Coût/Agent
85	BARTHELON Ghislaine	2 702,82	2 702,82	421,74	131,22	3 255,78
77	CARMET Sébastien	3 376,32	3 376,32	526,92	163,92	4 067,16
75	COLOMB Pierre	10 179,42	10 016,31	1 588,62	494,22	12 262,26
78	MORILLAS Annabelle	2 702,82	2 702,82	421,74	131,22	3 255,78
		18 961,38	18 798,27	2 959,02	920,58	22 840,98

*Pour rappel, les élus saint-michelois ont fait le choix de ne pas recevoir la totalité des indemnités auxquels ils peuvent prétendre mais 60%*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2023.

Voté à l'unanimité

### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat 2022 reporté		48 697,43 €		91 395,77 €	- €	140 093,20 €
Opérations de l'exercice 2023	291 980,88 €	288 722,07 €	305 737,86 €	405 310,72 €	597 718,74 €	694 032,79 €
<b>Résultat de l'exercice 2023*</b>	<b>291 980,88 €</b>	<b>337 419,50 €</b>	<b>305 737,86 €</b>	<b>496 706,49 €</b>	<b>597 718,74 €</b>	<b>834 125,99 €</b>
Restes à réaliser	23 688,66 €	39 194,00 €	- €	- €	23 688,66 €	39 194,00 €

Voté à l'unanimité

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Vu le compte de gestion et le compte administratif approuvés précédemment, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	1068	Résultat de l'exercice 2023	Dont restes à réaliser 2023 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	48 697,43 €		- 3 258,81 €	R : 39 194 €	<b>45 438,62 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	91 395,77 €	- €	99 572,86 €	D : 23 688,66 €	<b>190 968,63 €</b>

Le résultat 2023 du budget M57 est affecté comme suit, afin de financer les investissements pour l'année 2024, sans recourir à un nouvel emprunt :

Résultat en investissement	45 438,62 €
Affectation obligatoire du solde (001)	45 438,62 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	190 968,63 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	55 419,89 €
<b>Total affecté au 1068</b>	<b>55 419,89 €</b>
Affectation en fonctionnement (002)	135 548,74 €

Voté à l'unanimité

### **VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024**

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur les taux des impôts locaux. Ainsi, en 2024, sans changement de taux, les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- 30,51 % (taux de TFPB) x 462 300 (base prévisionnelle) soit 141 048 € de taxe foncière sur les propriétés bâties
- 63.63 % (taux de TFPNB) x 29 800 (base prévisionnelle) soit 18 962 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 12 % (taux de TH) x 40 500 (base prévisionnelle) soit 4 860 € restant de taxe d'habitation
- 34 179 € de « Coco » pour compenser la suppression de la TH

Soit 199 049 € (au lieu de 188 184 € perçu l'an dernier, en raison de l'augmentation prévisionnelle des bases)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des impôts locaux comme précédemment pour l'année 2024, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 30,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 63.63 %
- Taxe d'habitation : 12 %

Voté à l'unanimité

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Comme chaque année, le budget a été réfléchi de la façon suivante :

- Saisie des dépenses de fonctionnement qui devraient avoir lieu en 2024, en prenant en compte d'éventuelles augmentations comme l'électricité, les salaires (l'agent technique toute l'année à 35h, les participations au SIVOS et au SIVU etc...)
- Saisie des recettes de fonctionnement qui devraient être perçues en 2024
- Saisie des dépenses d'investissement validées lors de la commission administration générale fin mars
- Saisie des recettes d'investissement restant à percevoir (taxe d'aménagement, subventions)

Le détail du budget 2024 est présenté en séance. Il est notamment précisé les éléments suivants :

- Dépenses de fonctionnement :
  - o Les dépenses d'énergie sont augmentées en fonction des hausses de tarif prévues (ex : +5% pour le chauffage, +15% pour l'électricité...)
  - o Un budget de 1 600 € est prévu pour le fleurissement
  - o Près de 3 000 € sont prévus en cas de petits travaux dans les bâtiments et la somme de 1 800 € a été budgétée pour le curage des fossés communaux
  - o Un budget de 200 € a été prévu par élu pour se rendre à Paris (transport + repas) pour la visite du Sénat avec le sénateur Bernard BUIS
  - o Les dépenses de fournitures sont augmentées en fonction des hausses de tarif prévues (ex : timbres, maintenance du copieur...) ainsi que la taxe foncière.
  - o Les frais de téléphone devraient être moins importants que prévus dans le cas où la fibre sera mise en place en mairie
  - o Les frais de personnel sont augmentés de +9% par rapport à précédemment avec l'arrivée de l'agent technique à temps complet toute l'année et l'augmentation du point d'indice en juillet 2023.
  - o La participation au budget annexe de la régie de chaleur en cas de besoin est prévue au budget (8 500€) ainsi que les participations annuelles au bénéfice du SIVOS (74 000€), du SIVU (20 280€), du service instructeur de VRA (7 000€) et du SDIS26 (16 133€).
  - o Un budget a également été prévu pour les subventions aux associations.
  - o Les intérêts d'emprunt baisse de près de 75% par rapport à l'année précédente en raison de fin de remboursement de prêt en 2023.
- Recettes de fonctionnement :
  - o Les remboursements de charges effectués par les locataires, le SIVOS, le SIVU et la régie de chaleur (pour le temps de travail des agents communaux dévolus à ces organismes) s'élèvent pour 2024 à la somme de 19 120 €
  - o Les produits d'impôt prévisionnels sont d'un montant de 199 049 €
  - o Valence Romans Agglo a augmenté de +15000€ la dotation de solidarité communautaire, soit pour cette année une recette prévisionnelle de 37 049 €.
  - o En 2024, le Département va à nouveau être obligé par l'Etat de reverser en fonctionnement aux communes les sommes perçues pour les droits de mutation et la TP. Ce montant n'a pas été reporté au budget car inconnu à ce jour. Seule la dotation voirie de 13 063 € a été incluse dans le budget. Elle devrait être plus importante de 2 000€ environ en raison de l'augmentation des mètres linéaires de voirie déclarés fin 2022.
  - o Les dotations de l'Etat s'élèvent à la somme de 56 493 € en 2024.

- Les loyers, ventes de concession au cimetière, redevances d'occupation du domaine public... constituent également des recettes de fonctionnement.
- Dépenses d'investissement prévues pour l'année 2024 :
  - Frais de notaire pour la Belle Noyeraie 2 000 €
  - Travaux dans la cour de l'école 15 600 €
  - Travaux sur le monument aux morts 3 000 €
  - Travaux d'isolation dans la salle de la cour 10 000 €
  - Fin de l'aménagement de la cuisine de la mairie 4 120 €
  - Travaux de toiture sur la bascule et le local derrière la mairie, clim dans la salle de Max : estimé à 15 000 €
  - Fenêtres à la Cure : 13 800 €
  - Travaux de voirie : 60 000 €
  - Achats de panneaux et du radar pédagogique 6 435 €
  - Groupe électrogène et petit outillage 3 500 €
  - Équipements de fitness 9 650 €
  - Panneau sur la mairie 1 200 €
  - Aménagement du parvis de l'église 2 500 €
  - Travaux rue du Chalon 100 000 €
  - Des dépenses ont également été rajoutées au cas où :
    - Pour l'achat d'un nouvel ordinateur en mairie en cas de panne : 2 000 €
    - Pour un tracteur au service technique : 15 000 €
- Recettes d'investissement :
  - Le produit du FCTVA est estimé à 33 750 €
  - Le produit de taxe d'aménagement est évalué à la somme de 8 741 € minimum
  - Les subventions suivantes sont espérées :

1321	Etat	DETR	<b>4 375,00 €</b>	dde en cours pour isolation salle de la cour / dde à faire pour fitness (montants espérés : 2 360€ et 2 015€)
1322	Région	Subvention région	- €	
1323	SUBV. EQUIP. NON TRANSF DEPARTEMENT	Sub département	<b>12 014,00 €</b>	dde en cours pour fenetres cure (6535) / fitness et rue du chalon reportés 2025 (4030€ et 36513 donc non budgété) / perçu : fenetre mairie 3929, éclairage sivu 1550
13258	Autres groupements	Sub Agglo	<b>34 877,00 €</b>	fonds de concours pour voirie/rue du chalon (montant possible : 34877€)
1328	SUBV. AUTRES	Sub autres (ex : SDED)	<b>15 563,20 €</b>	accord sded pour fenetres cure (2614,20) et dde en cour pour isolation salle de la cour (montant espéré:3796) / en attente solde assurance maif pour tempête (3153,13) + amicale (6000)

Soit un projet de budget 2024 évalué comme suit :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024		RECETTES ET DEPENSES REELLES	
<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>Recettes Fonctionnement</b>	
Charges à caractère général ( 011)	93 722,00 €	Produit des services (70)	20 917,00 €
Charges de Personnel (012)	85 068,00 €	Impôts (73)	199 049,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	159 808,00 €	Attribution de compensation Agglo	34 481,95 €
Intérêts d'emprunt (66)	630,00 €	Ex fond de concours	37 049,00 €
Dotation aux amortissement + provision (68)	5 078,04 €	DGF et dotations de l'Etat (dont FCTV, dpt, comp)	74 958,00 €
FPIC (014)	1 000,00 €	Autres produits (loyers, charges,,) + except	23 539,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Amortissement	2 440,00 €
Autofinancement		Résultat 2023	
<b>TOTAL</b>	<b>345 306,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>392 433,95 €</b>
<b>Dépenses Investissement</b>		<b>Recettes Investissement</b>	
Capital d'emprunt (16)	8 145,00 €	Virement de fonctionnement (023)	
Différents projets	107 305,00 €	FCTVA (10)	33 750,00 €
Voirie (voirie 2024 + Rue du Chalon)	160 000,00 €	Dotation aux amortissement (28)	5 078,04 €
Au cas ou	- €	Subventions	66 829,20 €
Amortissement subv	2 440,00 €	Taxe d'aménagement (10)	8 741,00 €
Travaux pour un tiers	- €	Résultat 2023	
Résultat 2023		1068 - Résultat de fonct affecté en invest	
<b>TOTAL</b>	<b>301 578,66 €</b>	Travaux remboursés par un tiers	- €
Dont report crédits 2023	23 688,66 €	<b>TOTAL</b>	<b>153 592,24 €</b>
		Dont report crédits 2023	39 194,00 €
		Entre sections : -	147 986,42 €
		à transférer en investissement (023)	

Auquel les résultats de l'année précédente sont ajoutés :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024		RECETTES ET DEPENSES AVEC RESULTAT 2023	
<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>Recettes Fonctionnement</b>	
Charges à caractère général ( 011)	93 722,00 €	Produit des services (70)	20 917,00 €
Charges de Personnel (012)	85 068,00 €	Impôts (73)	199 049,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	159 808,00 €	Attribution de compensation Agglo	34 481,95 €
Intérêts d'emprunt (66)	630,00 €	Ex fond de concours	37 049,00 €
Dotation aux amortissement + provision (68)	5 078,04 €	DGF et dotations de l'Etat (dont FCTVA)	74 958,00 €
FPIC (014)	1 000,00 €	Autres produits (loyers, charges,,)	23 539,00 €
Charges exceptionnelles (67)	- €	Amortissement	2 440,00 €
Autofinancement	47 127,91 €	Résultat 2023	190 968,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>392 433,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>583 402,58 €</b>
<b>Dépenses Investissement</b>		<b>Recettes Investissement</b>	
Capital d'emprunt (16)	8 145,00 €	Virement de fonctionnement (023)	47 127,91 €
Différents projets	107 305,00 €	FCTVA (10)	33 750,00 €
Voirie (voirie 2024 + Rue du Chalon)	160 000,00 €	Dotation aux amortissement (28)	5 078,04 €
Au cas ou	- €	Subventions	66 829,20 €
Amortissement subv	2 440,00 €	Taxe d'aménagement (10)	8 741,00 €
Résultat 2023	- €	Résultat 2023	45 438,62 €
Travaux pour un tiers	- €	1068 - Résultat de fonct affecté en invest	- €
<b>TOTAL</b>	<b>301 578,66 €</b>	Travaux remboursés par un tiers	- €
Dont report crédits 2023	23 688,66 €	<b>TOTAL</b>	<b>246 158,77 €</b>
		Dont report crédits 2023	39 194,00 €
		Entre sections : -	55 419,89 €
		à transférer en investissement (023)	
		Delta de 55419,89€ à trouver pour financer investissement	
		A prendre sur le résultat de fonctionnement	

Pour équilibrer le budget et financer l'investissement prévu en 2024, l'autofinancement (excédent prévisionnel de l'année en fonctionnement), le résultat excédentaire d'investissement 2023 et une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 sont mobilisés.

Par conséquent, le Budget primitif M57 pour l'année 2024, une fois équilibré, est voté comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	93 722,00 €	70	Produit des services	20 917,00 €
012	Charges de personnel	85 068,00 €	73	Impôts et taxes	270 579,95 €
65	Autres charges de gestion cour	295 356,74 €	74	Dotations et participations	74 958,00 €
66	Charges financières	630,00 €	75	Autres produits de gestion cour	23 539,00 €
	<b>TOTAL DRF</b>	<b>474 776,74 €</b>	013	Atténuation de charges	- €
023	Virement à la section d'invest	47 127,91 €	76	Produits financiers	- €
014	Atténuation de charges	1 000,00 €		<b>TOTAL RRF</b>	<b>389 993,95 €</b>
042	Amortissement et provisions	5 078,04 €	042	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €
	<b>TOTAL DOF</b>	<b>53 205,95 €</b>		<b>TOTAL ROF</b>	<b>2 440,00 €</b>
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	135 548,74 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>	<b>527 982,69 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>	<b>527 982,69 €</b>
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2024
20	Immo incorporelles	1 000,00 €	13	Subventions d'investissement	66 829,20 €
21	Immo corporelles	166 305,00 €	16	Emprunts	- €
23	Immo en cours	100 000,00 €	10	Dotation et fonds divers	42 491,00 €
16	Emprunts	8 145,00 €	1068	Excédent de fonct capitalisés	55 419,89 €
	<b>TOTAL DRI</b>	<b>275 450,00 €</b>		<b>TOTAL RRI</b>	<b>164 740,09 €</b>
040	Opérations d'ordre entre sect	2 440,00 €	021	Virement de la section de fon	47 127,91 €
041	Intégration	- €	040	Opération d'ordre entre sectie	5 078,04 €
	<b>TOTAL DOI</b>	<b>2 440,00 €</b>	041	Intégration	- €
001	Résultat N-1 Déficit	- €		<b>TOTAL ROI</b>	<b>52 205,95 €</b>
	Restes à réaliser	23 688,66 €	001	Résultat N-1 Excédent	45 438,62 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>	<b>301 578,66 €</b>		Restes à réaliser	39 194,00 €
				<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>	<b>301 578,66 €</b>

Avec la mise en place de la M57, une note sur le budget, à destination des élus et des citoyens doit obligatoirement être établie. Celle-ci se trouve jointe à la délibération et est mis en ligne sur le site de la commune.

Voté à l'unanimité

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE

Plusieurs devis ont été réalisés pour l'aménagement de la cour :

- Pour la gestion de l'eau pluviale et des graviers
- Pour la pose de jeux ou de bancs



Pour simplement gérer l'eau de pluie qui stagne dans la cour et remettre du gravier, le coût des travaux s'élève à 9 000 € HT environ. Le Maire propose de réfléchir en deux temps : dans un premier temps, gérer la problématique de l'eau pluviale et mettre en place un espace végétalisé entre la partie en goudron et la partie en gravier ainsi qu'installer une toile pour faire plus d'ombre. Puis, dans un deuxième temps, il faudrait réfléchir à une solution concernant ces graviers : refaire un espace en gravier ? Engazonné ? Seulement remettre du sable pour stabiliser ?...

Faute d'éléments définitifs concernant la réalisation de ces projets, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

### **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DU LOCAL DERRIERE LA MAIRIE ET DE LA BASCULE**

Le local de stockage derrière la mairie a été rendu dans le courant du mois de mars. Il pourrait être proposé au locataire de l'appartement au-dessus de la mairie pour y stocker du matériel. Toutefois, ce local prend l'eau, des travaux sont nécessaires.

Un devis a été réalisé pour la création d'une toiture sur ce local. Le coût serait de 4 685,67 € TTC.

Dans le même temps, le Maire propose la création d'un toit 4 pans sur la bascule. Le montant des travaux est estimé à 2 975 € TTC. La bascule étant accolée à la mairie, très visible depuis la rue, une réflexion est à mener sur le projet : pose d'un toit en 4 pans ? 2 pans seulement ? Laisser un toit plat ?

Faute d'éléments concernant la réalisation de ces projets, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS FITNESS AU CITY PARK**

Avec l'organisation des JO, cette année encore le ministère de sport propose un appel à projet pour la création de structures sportives. En 2022, la commune avait déjà fait une demande pour le City mais cela avait été refusé en raison de critères très strictes d'attribution. Il semblerait cette année que les critères soient plus souples ; il est donc proposé de solliciter l'Etat pour une subvention (25%) pour les équipements de fitness envisagés au city Park ainsi que pour l'achat des bancs dans la cour de l'école pour un montant total de 11 045,60 € HT (puisqu'un minimum de travaux de 10 000 € HT est nécessaire).

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHALON (VOIRIE STRUCTURANTE)**

Le chiffrage du projet de la Rue du Chalon ayant été fait par le bureau d'étude Actif (estimation des travaux à ce jour : 76 257 € HT, soit 91 508,40 €), une demande de subvention au Conseil départemental peut-être faite. La subvention pouvant être obtenue du Département peut être de 50 % (hors travaux d'eaux pluviales), soit 36 513,50 €.

Voté à l'unanimité

Concernant ce projet, M. BENISTANT, le maître d'œuvre, du Bureau d'étude Actif, a été rencontré ce lundi 8 avril.

Une première esquisse de plan (avant projet sommaire) est présentée en séance. Ce qui est prévu :

- Le chemin piéton le long de la rue sera matérialisé par une petite bordure jusqu'à la sortie du lotissement La Belle Noyeraie et des pavés réfléchissants seront également mis en place.
- Le stationnement sera prévu avec un parking perméable.
- Une place pour le stationnement d'un camion sera matérialisée sur le bas de la rue.
- Le carrefour avec la Rue de la Patache va être réaménagé pour « casser » un peu l'arrondi pour faciliter la circulation et le stationnement sera interdit.
- Des nouveaux avaloirs d'eau pluviale sont prévus.
- De l'enrobé est prévue jusqu'à la sortie du lotissement La Belle Noyeraie puis, jusqu'à la Côte Maréchale, la voirie sera reprofilée avec réalisation d'un bicouche.
- Le long de la maison située 1 Impasse Félix Roux, la voirie sera élargie : la partie enherbée existante sera goudronnée, facilitant ainsi le croisement.
- Le croisement entre la Rue du Chalon et la Côte Maréchale n'a pas été pris en compte dans l'étude. La mise en place d'une aire de retournement serait peut-être à envisager.
- Il y a toujours le problème de visibilité avec la Rue de la Patache en raison de l'immeuble inhabité situé 1 Rue du Chalon.

Le projet présenté est validé et le bureau d'étude actif est invité à poursuivre sa mission. Une consultation serait lancée en avril/mai pour valider les offres reçues avant les congés d'été.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES VOIRIES COMMUNALES**

En raison de bons excédents, Valence Romans Agglo propose pour la fin du mandat de subventionner des projets d'investissement avec un nouveau fonds de concours. Le montant du fonds de concours possible pour la commune est de 34 877 €.

Il est proposé de solliciter l'Agglo au titre du Fonds de concours pour les travaux de voirie Rue du Chalon et les travaux de voirie annuels.

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONaCVG POUR LA RENVOATION DU MONUMENT AUX MORTS**

L'office nationale des anciens combattants (ONaCVG) subventionne les remises en état de monuments aux morts.

Lors de la pose du nouveau columbarium, un devis avait été établi par Arcase pour nettoyer et repeindre le monument aux morts (prix TTC : 2 928 €). Avant de lancer les travaux, le

Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'ONaCVG. Cette subvention peut être de 50% du montant des travaux, soit 1 220 €.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mars :

- Dépôts :
  - DP pour des panneaux photovoltaïques 38 Rue de la Franquette
  - CUa pour une vente de parcelle Quartier Pointiou
  - DP pour la transformation d'une chambre en garage 200 Rue Côte Maréchale
  - DP pour un abri de jardin 19 Chemin de la Vieille Eglise
  - DP pour un abri de jardin et un abri moto 625 Rue de la Patache
- Décisions :
  - Accord pour une piscine 19 Chemin de la Vieille Eglise
  - Accord pour des panneaux photovoltaïques 126 Rue de la Franquette
  - Accord pour des panneaux photovoltaïques 1750 Route de Z'Ain
  - Accord pour des panneaux photovoltaïques 38 Rue de la Franquette
  - Accord pour la création d'un garage 200 Rue Côte Maréchale
  - Accord pour un abri de jardin 19 Chemin de la Vieille Eglise

### PCS

La rédaction du PCS avance bien. Le Dicrim est en voie de finalisation. Il est désormais nécessaire de désigner les élus référents pour chaque action à mener.

Le Maire propose une organisation ; celle-ci est à réfléchir et à discuter lors de la prochaine réunion du groupe de travail le 30 avril à 19 heures.



## Organisation du Poste de Commandement Communal

**Localisation:** Salle du conseil municipal

**Directeur des Opérations de Secours (DOS)**  
P. COLOMB – Suppléant: S. CARMET

**Cellule Organisation Secours (COS)**  
S. CARMET – P. FERRIER – J. MALORON

**Cellule Communication Alerte**  
G. BARTHELON – J. GUILLOUD – S. CAPOGNA

**Cellule Logistique**  
F. BERNE – S. RUAZ – D. HAMEL

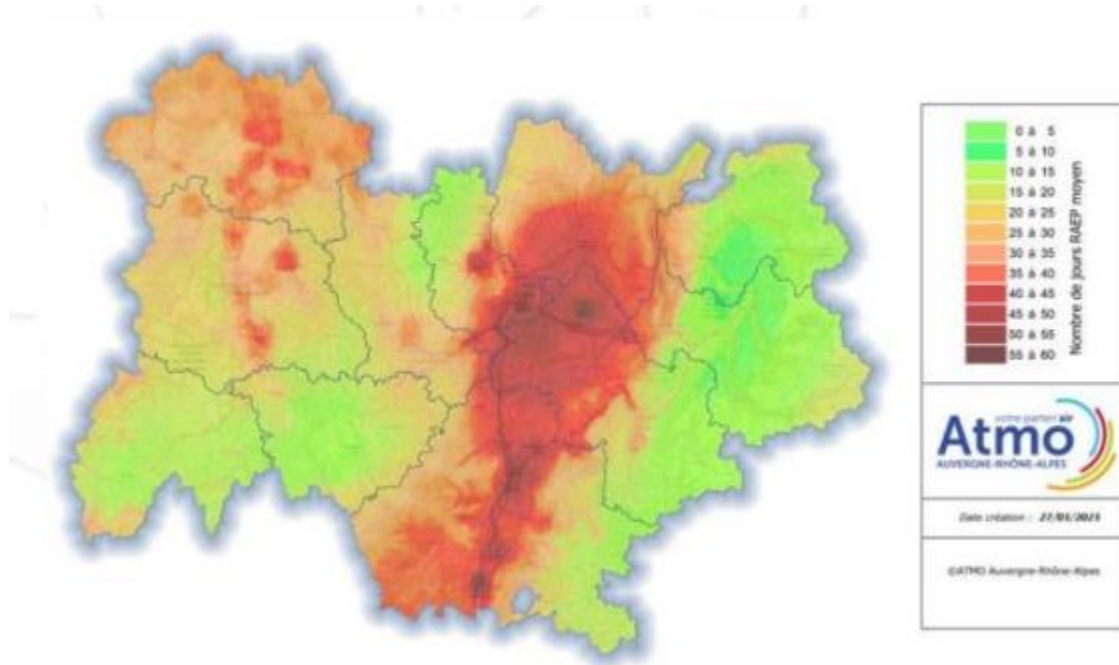
**Cellule Accueil du Public**  
A. MORILLAS – AL. TOSI – V. TARDY

**Secrétariat**  
G. BERNARD – C. MOTTUEL

## Ambroisie

Suite à la saison 2023, un rapport a été généré par Valence Romans Agglo sur la gestion de l'ambroisie sur la commune, via l'application mise à disposition par l'Agglo.

L'ambroisie est une plante invasive dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine (article D1338-1 du code de la santé publique), particulièrement présente en Auvergne-Rhône-Alpes et à l'origine de symptômes allergiques pour de nombreuses personnes lors de la période de pollinisation.



### Rappel de la méthodologie utilisée

Afin de relever les parcelles où l'ambroisie est présente, une application GPS (cf. Figure 4) a été développée par Evinerude. Cette application est utilisée à chaque passage sur le terrain et permet une géolocalisation très précise des secteurs infestés. Les données sont ensuite traitées sur un logiciel de cartographie, où des surfaces et linéaires sont extraits.

Trois espèces d'ambroisie sont considérées comme étant allergisantes et doivent ainsi être repérées durant la phase de repérage puis éradiquées : l'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), l'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida*) et l'ambroisie à épis lisse (*Ambrosia psilostachya*). Il s'agit également des 3 espèces d'ambroisie citées par décret comme nuisibles dans la loi de modernisation de notre système de santé de 2016.

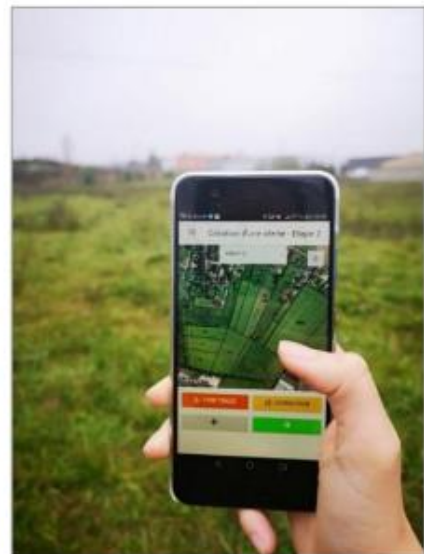


Figure 4 : Photographie de la réalisation d'une alerte sur l'application smartphone GPS I&N.

## 1. Différents niveaux d'infestation

Les niveaux d'infestation sont notés dans le cadre des relevés de terrain et sont classés en trois catégories, selon leur densité :

### Classe 1 : présence ponctuelle – Densité faible

Elle représente les surfaces infestées avec une faible densité en ambroisie et moins de 30% de recouvrement (cf. Figure 5a).

### Classe 2 : présence par tâche – Densité moyenne

Elle représente les surfaces infestées avec une densité plus importante mais non uniforme, dite « par taches », avec 30 à 60% de recouvrement (cf. Figure 5b).

### Classe 3 : présence continue – Densité forte.

Elle représente les surfaces infestées de manière homogène, en forte densité d'ambroisie avec plus de 60 % de recouvrement (cf. Figure 5c).



Figure 5 : Présence d'ambroisie en ponctuelle (a), par taches (b) et en continu (c).

En 2023, lors du premier passage le territoire infesté représentait au total 32 ha sur les 1111 ha que représente la commune, soit 3 % du territoire communal infesté par l'Ambroisie.

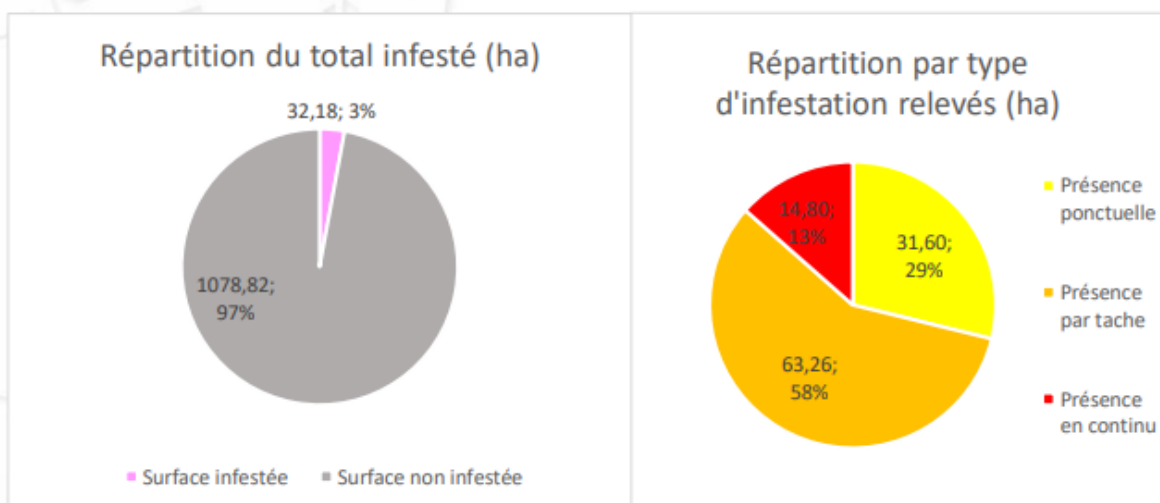


Figure 6 : Répartition des surfaces et linéaires infestés sur la commune de Saint-Michel-sur-Savasse en 2023 suite au premier passage.



Les résultats sont repris ci-dessous :

Saint-Michel-sur-Savasse	Nb d'alerte surface	Surface (ha)	Nb d'alerte linéaire	Longueur (m)	Equivalent surface (ha)	Surface totale (ha)
Présence ponctuelle	7	4,75	11	2926,44	0,29	5,05
Présence par taches	7	8,40	4	178,30	0,02	8,41
Présence en continu	4	18,71	1	46,17	0,00	18,71
Total	18	31,86	16	3150,91	0,32	32,18

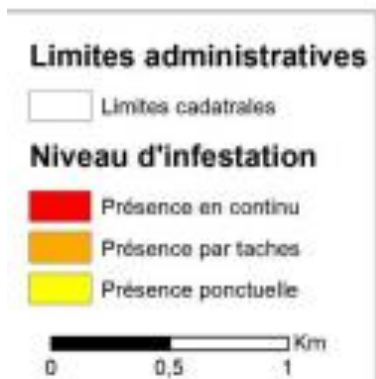
**Bilan des surfaces infestées :**

- 5 ha de surfaces infestées de manière ponctuelle ;
- 8 ha de surfaces infestées par tâche ;
- 19 ha de surfaces infestées de manière continue.

Tableau 2 : Répartition par typologie de milieu

Nb - typo milieu	Nb d'alertes	Surface (ha)
Champ/Prairie	18	31,86
Chemin	2	0,02
Route	14	0,30
Total	34	32,18

31,86 ha des surfaces infestées de la commune sont des surfaces agricoles. Les types de cultures les plus touchées sont les céréales à paille avec 12,66 ha infestés, soit 40% des surfaces et les colzas avec 11,97 ha soit 38% des surfaces agricoles.

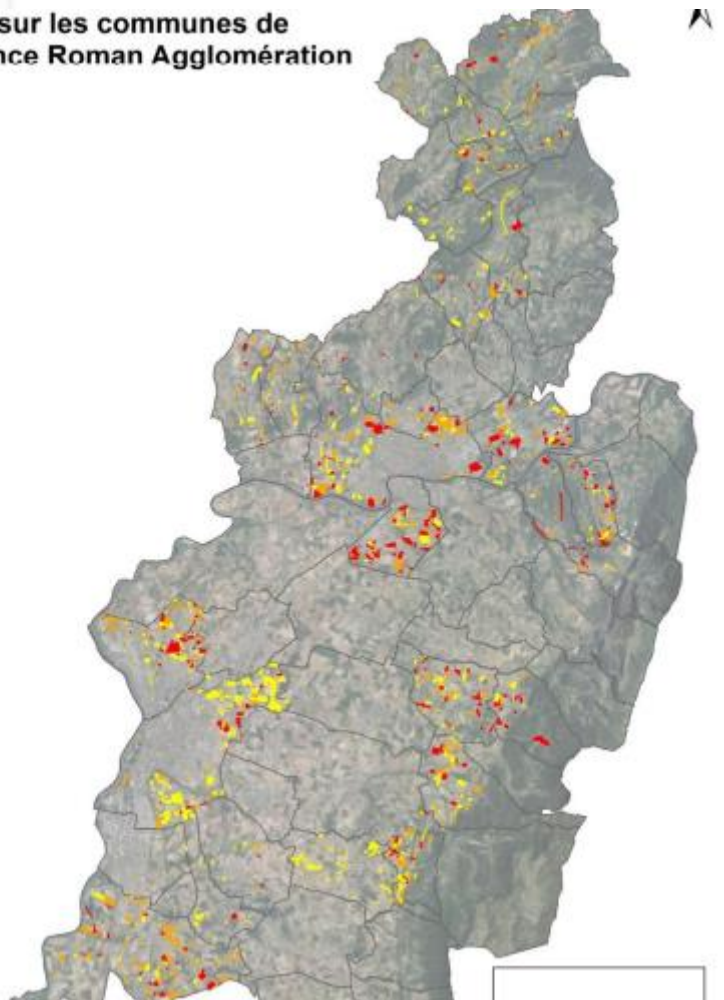


En 2023, Valence Romans Agglomération compte 54 communes dont 27 ont fait l'objet d'un accompagnement et 25 ont des données exploitables. Les surfaces et linéaires infestés représentent 2 332 ha sur les 43 923 ha suivis cette saison. Ainsi, 5% du territoire suivi a été identifié comme infesté par l'ambrosie.

Tableau 3 : Récapitulatif des surfaces totales infestées par l'ambrosie sur l'agglomération entre 2017 et 2022

Année d'accompagnement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Superficie totale Agglomération (en ha)	93 010	93 010	93 010	93 010	93 010	93 010	93 010
Superficie suivie - saison ambrosie (en ha)	76 572	77 405	73 135	79 818	60 252	44 525	43 923
Superficie suivie / superficie totale	82%	83%	79%	86%	65%	48%	47%
Surface infestée (en ha)	11 850	6 355	5 494	7 467	2 995	1 722	2 332
% infesté / territoire suivi	15,48%	8,21%	7,51%	9,36%	4,97%	3,87%	5,31%

sur les communes de  
Valence Roman Agglomération



### Divers

- Il a été fait remarquer lors de la CCID l'absence de retour de la part des services des impôts. La commune n'est pas forcément informée des suites données à ses propositions.
- Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu à st Donat le 21 mars dernier. Pour St Michel, ont été tirés au sort :
  - o LEGER Nathalie
  - o BONNET Ferdinand



- Bornes incendie : le Syndicat des eaux de l'Herbasse a fait parvenir un état des lieux des bornes incendie, suite au contrôle annuel effectué courant mars. Le SIEH fait état de réparations à réaliser pour la somme de 6 100,44 €. Il va être proposé au SIEH d'étaler les dépenses sur deux ou trois années.
- La réunion cantonale avec Emmanuelle ANTHOINE et David BOUVIER a eu lieu le 22 mars dernier. Il y a plus de projets à financer que de fonds disponibles ; par conséquent, certains projets ont dû être reportés. Pour St Michel, les demandes de subvention relatives aux équipements fitness et à la Rue du Chalon sont reportées en 2025.
- Le Samedi 13 avril à 10h30, l'association France Rein vient en mairie pour la signature de la charte et l'inauguration des panneaux « village ambassadeur don d'organes ».
- La préparation du prochain bulletin est en cours. Le coup de projecteur sera sur l'activité de M. SERRES (coutellerie). La prochaine réunion de travail sera le 6 mai à 19h.
- Le résultat comptable de l'année 2023 a été présenté à la dernière réunion du SIEH. En 2023, l'augmentation du prix de l'électricité a été compensée par l'augmentation des tarifs de l'eau.

#### **Prochaine dates :**

- Réunion du comité des fêtes pour préparer la vogue le vendredi 12 avril à 19h dans la Salle de la cour de la mairie
- Signature de la Charte et pose des panneaux « Village ambassadeur pour le don d'organes » le Samedi 13 avril à 10h30 en mairie
- Vernissage de la Biennale des Z'Arts singuliers et innovants à La Baume d'Hostun le 13 avril à 11h
- AG de Mémoire de la Drôme le lundi 29 avril à 16h à Valence
- Prochain conseil municipal : mardi 7 mai 2024 à 20h30

#### **Tour des commissions**

- Commission cadre de vie :
  - La commission est en train de travailler sur l'aménagement du parvis de l'église. Un visuel, proposé par l'entreprise Rose, est présenté en séance.
  - De même, un projet de panneau « mairie » est présenté. Le projet est en cours de réflexion avec l'entreprise qui a réalisé le panneau de bienvenue.
  - Pour illuminer le panneau de bienvenue, plusieurs options peuvent être essayées comme un spot solaire.
- SIVU :
  - Le Forum des associations est reconduit cette année et aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre de 10h à 13h.
  - Le Marché de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre prochain au Bagnol et sera organisé par le SIVU. Des jeunes en Service National Universel (SNU) pourraient être recrutés pour l'occasion.
- Correspondant défense : Annabelle MORILLAS a participé à une réunion d'information organisée par l'armée. La situation mondiale est explosive, avec de nombreuses menaces (cyber attaque, sous-marin, espace, terrorisme...). Il est demandé aux mairies de favoriser le recrutement des réservistes.

Information de dernière minute : la caravane Pop corn arrive. En l'absence de la seconde caravane pour l'instant, la caravane Pop Corn sera présente une semaine sur deux à l'Espace du Bagnol à partir du 10 avril. Ce sera le mercredi après-midi et le jeudi en fin de journée. Il s'agit d'animations proposées par Valence Romans Agglo avec un animateur pour les 11-17 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**